



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Permabond UV686.21

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond UV686.21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence UK +44 (0)1962 711 661 USA 0800 640 7599 Asia +86 (0)21 5773 4913

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1C - H314 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) Xi;R36/37/38. R43. N;R51/53.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Permabond UV686.21

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contient	TETRAHYDROFURFURYL ACRYLATE, ISOBORNYL ACRYLATE, 2-ETHYLHEXYL METHACRYLATE, 1,1,1-TRIMETHYLOLPROPANE TRI(3-MERCAPTOPROPIONATE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P391 Recueillir le produit répandu.
	P405 Garder sous clef.
	P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TETRAHYDROFURFURYL ACRYLATE		10-30%
Numéro CAS: 2399-48-6	Numéro CE: 219-268-7	
Classification Skin Corr. 1C - H314 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/38.	
ISOBORNYL ACRYLATE		10-30%
Numéro CAS: 5888-33-5	Numéro CE: 227-561-6	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/37/38. N;R51/53.	

Permabond UV686.21

2-ETHYLHEXYL METHACRYLATE		10-30%
Numéro CAS: 688-84-6	Numéro CE: 211-708-6	
Classification Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/37/38.	
1,1,1-TRIMETHYLOLPROPANE TRI(3-MERCAPTOPROPIONATE		1-5%
Numéro CAS: 33007-83-9	Numéro CE: 251-336-1	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. N;R50/53. R43.	
DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE		<1%
Numéro CAS: 75980-60-8	Numéro CE: 278-355-8	
Classification Skin Sens. 1B - H317 Repr. 2 - H361f Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Repr. Cat. 3;R62. N;R51/53.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Brûlures chimiques. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.
Contact oculaire	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	--

Permabond UV686.21

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Utiliser dans un espace bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Protéger contre les rayons solaires. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésif.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

Permabond UV686.21

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acrylique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	>92°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.1
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.

Permabond UV686.21

Température d'auto-inflammabilité Non disponible.

Viscosité $\approx 1500 \text{ mPa s @ } 23^\circ\text{C}$

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Non pertinent.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre les rayons solaires.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Réducteurs forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

Toxicité aiguë - orale

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Aucunes dans les conditions normales.

Inhalation À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

Ingestion Provoque des brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Ce produit est sévèrement irritant. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

Permabond UV686.21

ISOBORNYL ACRYLATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 000,0

2-ETHYLHEXYL METHACRYLATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 000,1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

PermaBond UV686.21

ISOBORNYL ACRYLATE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < L(E)C ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 0.704 mg/l, Danio rerio (Zebrafish)
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 1.98 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOEC, 72 heures: 0.405 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.092 mg/l, Daphnia magna

2-ETHYLHEXYL METHACRYLATE

Toxicité aiguë - poisson	CE ₅₀ , 96 heures: 2.78 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 4.56 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 7.68 mg/l, Selenastrum capricornutum NOEC, 72 heures: 0.28 mg/l, Selenastrum capricornutum
Toxicité aiguë - microorganismes	NOEC, 28 jours: 100 mg/l, Boues activées
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 0.11 mg/l, Daphnia magna

1,1,1-TRIMETHYLOLPROPANE TRI(3-MERCAPTOPROPIONATE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < L(E)C ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1
------------------------------	---

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 48 heures: 6.53 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 3.53 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: > 2.01 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 180 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Permabond UV686.21

Informations écologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

Biodégradation Eau - Dégradation 57%: 28 jours

2-ETHYLHEXYL METHACRYLATE

Biodégradation Eau - Dégradation 88%: 28 jours

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Biodégradation Eau - Dégradation < 20%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Bioaccumulative potential FBC: 23 - 55, Cyprinus carpio (carpe commune)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles. Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (contains Tetrahydrofurfuryl acrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Permabond UV686.21

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	20/01/2016
Révision	2
Remplace la date	22/11/2012

Permabond UV686.21

Phrases de risque dans leur intégralité

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.